RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

1) L'accueil et l'accompagnement administratif et juridique.

L'année 2019 a été marquée par une hausse de 8,1 % de la demande d'asile en France, passant d'environ 114 200 en 2018 (93 200 en 2017) à plus de 123 500 en 2019 (premières demandes, mineurs inclus) ; parmi elles, 72 % sont des demandes formulées par des adultes, hors réexamens.

Sur l'ensemble du territoire, les six premiers pays de provenance des primo-demandeurs sont l'Afghanistan, la Guinée, l'Albanie, la Géorgie, la Cote d'Ivoire et le Soudan.

Le nombre de dossiers en instance a fortement augmenté ; le délai moyen prévisible à l'OFPRA est de près de 7 mois, soit deux de plus qu'en 2018, mais avec des écarts allant de 2 mois à 2 ans !

En 2019, le taux de protection final (après passage à l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides et recours à la Cour Nationale du Droit d'Asile), est en baisse, du fait de la provenance importante de pays considérés comme sûrs, mais avec de fortes disparités entre les nationalités (3 % pour les Géorgiens, mais 62 % pour les Soudanais). Et pourtant, le nombre personnes protégées augmente de près de 10 % (36 500 contre 33 300 en 2018, mais 19 500 en 2015!).

En Europe, l'Allemagne reste le premier pays d'accueil, suivi par la France et l'Espagne (qui enregistre une hausse de 150 %), alors que l'Italie, avec une chute du taux d'accord en chute et la quasi-disparition des protections humanitaires , en accueille encore moitié moins qu'en 2018.

<u>En Moselle</u>, aussi, la hausse s'est manifestée, dépassant largement le nombre de personnes accueillies en 2017 (5 213), sans pour autant que réapparaissent de campements persistants. Le nombre d'arrivées au Guichet Unique de Metz était de 5 812 personnes (il y en a eu 5 162 en 2018, +12,5 %), avec cependant une certaine baisse en fin d'année : 350 arrivées en moyenne en novembre/décembre, contre plus de 500 par mois durant l'été.

Cette situation a été concrètement perçue dans les permanences du CASAM, où l'activité a nettement baissée en fin d'année. Cela a conduit les accueillants à répondre à de nombreuses questions en marge des procédures d'asile et à une réflexion sur de nouvelles missions.

En 2019, le CASAM a ouvert <u>526 nouveaux dossiers à Metz</u> (640 en 2018, 625 en 17, 488 en 16) et <u>84 à Hayange</u> (49 en 2018, 71 en 17, 55 en 16). Les nationalités les plus représentées restent l'Albanie, 231, en baisse par rapport à 2017 (347), suivie de la Géorgie, 65, et de la Serbie, 61 (23 en 2017).

La Moselle présente toujours la particularité d'accueillir plus de <u>75% de demandeurs d'asile</u> en provenance de « pays d'origine sûrs », au sens de l'OFPRA, qui sont soumis à une procédure accélérée et qui subissent de plein fouet les effets négatifs de la nouvelle loi!

Sur le plan qualitatif, le CASAM a instruit <u>25 dossiers de première demande d'asile</u> (168 en 2018) pour l'OFPRA et <u>485 recours auprès de la CNDA</u> (487 en 2018), accompagnés des demandes d'aide juridictionnelle et des contacts avec les avocats choisis ou désignés. La baisse du nombre de dossiers OFPRA traités est une conséquence de la reprise de cette activité par la SPADA-AIEM depuis le 1/01/19 et la fin de notre convention. Par ailleurs, le nombre (47 au total) de demandes

de réexamen OFPRA s'est accru, à partir du 1/07/19, suite à la fin de la pris en charge par La SPADA.

La préparation des récits et la rédaction des mémoires ont nécessité des entretiens successifs, au cours desquels les accueillants-auditeurs, acteurs centraux de l'élaboration du dossier du DA, ont été accompagnés par des interprètes bénévoles, qui apportent une véritable aide pour clarifier les faits et organiser les arguments. Une préparation à l'entretien OFPRA ou CNDA a également été proposée. La qualité des récits et des mémoires réalisés au CASAM est reconnue par l'ensemble des partenaires concernés (avocats ou institutionnels). Pour les traductions écrites, assermentées ou non, nous avons utilisé la plate-forme LINOO, et des traducteurs autoentrepreneurs locaux.

La préparation de dossiers de demandes de titre de séjour pour diverses raisons (médicales, vie privée et familiale, au titre du travail, par la circulaire Valls, etc..) et des bilans de situations (hébergement, dublinés, compétences, unification familiale, papiers divers, ...), ont également été réalisés. Cette activité est amenée à se développer, compte tenu du profil des personnes qui s'adressent à nos permanences. De même, les activités de service et d'orientation se sont maintenues; elles ont donné lieu à des prescriptions de repas, des enregistrements d'adresses postales, des remises de courriers, etc... Les permanences sont aussi des espaces où l'on peut trouver des réponses solidaires aux détresses subies par les personnes migrantes en situation précaire.

2)Le fonctionnement.

Toutes ces tâches sont menées à bien par les bénévoles qui se réunissent mensuellement en coordination. L'assiduité est restée importante (15 participants en moyenne) et les sujets abordés très divers: questions techniques d'organisation, informations sur l'évolution des procédures, précisions juridiques, contraintes légales, échanges de pratiques, réflexions sur l'évolution des services au public accueilli.

En particulier, la réunion du 7 mai a permis d'actualiser les modes d'interventions des accueillants et de suivi des dossiers, pour s'adapter aux nouvelles mesures prévues par la loi de 2018 : modification du recours CNDA, réexamen, recours contre la suppression des conditions matérielles d'accueil, dossier médical à faire dans les 3 mois du dépôt de la demande d'asile...

Ces réunions de concertation mensuelles, ouvertes à tous les bénévoles accueillants et enseignants, constituent un moment d'échanges important qui permet la mise en commun des préoccupations de chacun, sans préalable, ni ordre, mais qui permet d'adapter les actions du CASAM en temps réel en fonction des propositions émises et, aussi, l'appropriation par chaque bénévole des décisions prises.

Au cours de l'année, six nouveaux accueillants nous ont rejoint, mais sept ont cessé leur intervention pour des motifs très divers : investissement dans d'autres associations, retour à l'emploi, difficultés des tâches, problèmes de santé, ...

Nous avons aussi actualisé notre livret d'accueil, en y supprimant les informations obsolètes et en y intégrant des modèles de formulaires utilisables ; premier outil à la disposition de chaque accueillant, il reste un aide-mémoire interne efficace et utile.

Si le conseil d'administration reste l'instance décisionnelle, il prend en compte les propositions émanant des réunions de coordination, qui restent une garantie du f<u>onctionnement consensuel</u> de notre association.

Ainsi, au cours de l'année 2019, le CA s'est réuni 4 fois; la séance du 4 avril a été consacrée à l'élection du nouveau bureau. Les réunions suivantes ont précisé certaines modalités de

fonctionnement (relations avec la préfecture et les avocats, FLE, RGPD, permanences...) et nos relations avec nos partenaires (dans le Réseau de Solidarité des Associations Messines, avec la SPADA-AIEM, avec le Centre Communal d'Action Sociale...).

Le CA a été aussi un lieu de réflexion sur l'évolution du public accueilli, les services rendus et l'adaptation de nos actions, dans la poursuite de nos missions statutaires. Il a également piloté l'organisation des événements liés à la commémoration de notre 30ème anniversaire : spectacles du 30 juin à la Salle Braun, deuxième représentation théâtrale du 29 novembre à l'Agora, réalisation de la brochure historique.

Comme l'an dernier, quelques accueillants ont participé, en avril, à une session de formation juridique sur les conséquences de la nouvelle loi asile, conduite par Maître Merll, avocate, et organisée par la Ligue des droits de l'Homme de Metz.

Nous avons poursuivi la mise en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données : après avoir désigné une Déléguée à la Protection des Données, nous avons adopté des mesures d'encadrement de la collecte, de l'usage et de la suppression des données, sécurisé les dossiers et les archives, cartographié les données numériques.

Enfin, nous avons diffusé quatre lettres à nos adhérents et aux associations qui nous soutiennent.

3) L'enseignement du français, langue étrangère.

En 2019 les cours FLE du CASAM ont régulièrement fonctionné toujours sur le rythme de l'année scolaire.

23 enseignants interviennent dans 6 lieux différents : le CASAM à Borny, la Maison des Associations rue du Coetlosquet, Fondation Abbé Pierre rue Clovis, la Mairie du Sablon, la Mairie de Bellecroix et la Mairie d'Augny.

Environ 200 places d'apprenants, de divers niveaux, réparties du lundi au jeudi, sont offertes, mais nous avons noté une baisse de fréquentation depuis septembre 2019. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année mais il est préférable d'avoir suivi régulièrement les cours sur plusieurs mois pour pouvoir être présenté aux examens.

Au mois de mai 2019 ont été présentés 36 candidats aux examens DELF de 13 nationalités différentes :

Pays	Nombre de candidats	Pays	Nombre de candidats
Albanie	11	Soudan	2
Géorgie	4	Congo	2
Kosovo	4	Turquie	1
Chine (Tibet)	3	Cuba	1
Algérie	2	Erythrée	1
Kirghizstan	2	Surinam	1
Arménie	2		

Les résultats :

-2 inscrits au DELF A1 : 2 reçus-18 inscrits au DELF A2 : 17 reçus-16 inscrits au DELF B1 : 14 reçus

4)Les relations avec nos partenaires institutionnels.

Les relations cordiales de coopération ont été maintenues avec le Pôle Asile de l'AIEM et la SPADA de Metz. De nombreux échanges permettent la résolution de questions techniques et ont permis de bien gérer la fin de notre contrat de sous-traitance pour le suivi des dossiers.

Une rencontre avec la Directrice de l'OFII en janvier a permis de clarifier les modalités de mise en œuvre de la loi du 10 septembre 2018 en ce qui concerne les conditions matérielles d'accueil, mais aussi d'obtenir des informations sur d'autres domaines de compétences de l'OFII : relations entre divers types d'hébergement, aide au retour, etc.

En novembre 2018, nous avions conventionné avec le CCAS pour la tenue de permanences hebdomadaires au nouveau « Carrefour des Solidarités », installé à Metz, dans la petite maison du parking de la patinoire. Le CA du 4 juillet 2019 a décidé, au vu des dossiers traités et de la possibilité de les instruire au siège, de mettre fin à la présence d'une accueillante dans ce lieu. Une liaison devait être maintenue pour la poursuite du suivi des personnes orientées en vue d'un recours ou d'un réexamen.

Après notre dernière AG de mars 2019, la Préfecture a mis en place une boite courriel dédiée au suivi des demandes déposées par les associations. Des rencontres trimestrielles se sont déroulées en avril, juillet et octobre. Souvent précédées d'informations générales sur les primo-arrivants (délais d'attente au GUDA, demandes connexes à la demande d'asile, ...) et sur les questions d'hébergement (présences indues dans les centres, aides au retour...), les représentants de l'État restent dans leur rôle de mise en œuvre de la politique du Gouvernement. Nous avons pu, tout de même, défendre une dizaine de dossiers d'admission exceptionnelle au séjour. Vu la lenteur de traitement dans les services (qui sont effectivement débordés par le nombre des demandes!) et des délais de décision qui peuvent durer un an, nous ne sommes pas encore en mesure d'en faire un bilan.

5)Les relations avec nos autres partenaires associatifs.

Les contacts sont restés fréquents avec la Fondation Abbé Pierre pour les prescriptions à la Boutique Solidarité-Espace Clovis; cette dernière met gracieusement à notre disposition une salle pour nos cours de français, trois demi-journées par semaine. Le 24 avril à la Chambre des Métiers de Metz, nous avons assisté à la présentation du 24 ème rapport annuel sur le mal-logement par les responsables de la Fondation¹.

Pour coordonner les interventions auprès des migrants sur le secteur de Thionville-Hayange, une rencontre entre des membres de la LDH 57, l'association Migr'Action², qui vient de

^{1 &}lt;a href="https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-publications/communiques-de-presse/mal-logement-dans-le-grand-est-la-fondation-abbe-pierre-presente-son-24e-rapport-le-24-avril-metz">https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-publications/communiques-de-presse/mal-logement-dans-le-grand-est-la-fondation-abbe-pierre-presente-son-24e-rapport-le-24-avril-metz.

^{2 11,} place de l'Église 57270- UCKANGE Tél. 06 80 68 68 32. Mail : r-haar@sfr.fr

se constituer, et le CASAM s'est déroulée, à la demande de Maître Merll, le 26 janvier 19 à Uckange.

Avec les associations du RESAM, nous avons contribué au fonctionnement du groupe « Migrants », en particulier en proposant une grille récapitulative des associations messines œuvrant pour l'accès aux droits des étrangers immigrés et en interpellant le Préfet de la région Grand Est sur la saturation du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile. Bien que l'État ait augmenté le parc de 23 % en 4 ans, près de la moitié des personnes arrivées ces dernières années ne sont pas accueillies dans le dispositif dédié (CADA-HUDA). Chaque hausse des flux migratoires amène un risque de création de campements indignes et le non-respect du droit humain fondamental qu'est la mise à l'abri.

De même, nous avons soutenu la campagne de l'UNICEF et de la LDH pour la défense des droits des enfants (dans le cadre du 30 ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant³), en particulier pour mettre fin à l'enfermement en centre de rétention administrative⁴ (pétition nationale en avril et lettre aux députés et sénateurs de Moselle) et pour rendre effective leur scolarisation (entretien au centre d'information et d'orientation en novembre).

Pour permettre l'accès des exilés à la culture, nous avons poursuivi nos contacts avec les institutions culturelles messines, par l'intermédiaire du RESAM. Le 27 septembre, à l'Arsenal de Metz, nous avons participé au colloque transfrontalier organisé par l'association Bérénice⁵, avec le festival Passages⁶, sur le thème des projets culturels créés avec des personnes en exil.

6) Nos interventions extérieures.

- a) Des présentations du CASAM:
- le 7 janvier aux Magasins Solidaires⁷.

Inaugurés en novembre 2013, les magasins solidaires de Woippy hébergent plusieurs organisations humanitaires qui œuvrent sur la commune telles que la Croix rouge, le Secours populaire, les Restos du cœur et l'épicerie solidaire.

- le 8 février devant des étudiants de l'AFEV8.
- 3 https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant
- 4 https://www.lacimade.org/publication/rapport-2018-centres-locaux-retention-administrative/
- 5 https://www.festival-passages.org/spectacle/la-caravane-berenice/

6 Depuis 2017, Passages développe des ateliers de théâtre uniques à Metz : un lieu de jeu où les habitants messins se mélangent entre actifs, étudiants, demandeurs d'asile et réfugiés. Ici pas besoin de bien maîtriser le français, l'anglais, l'arabe ou l'albanais, juste l'envie de rencontres humaines hors de nos quotidiens. Les ateliers gratuits El Warsha se déroulent cette saison dans deux quartiers différents de la ville de Metz : les mardis de 18h à 20h à L'Agora, animé par Joël Helluy de la compagnie messine Pardès Rimonim et les jeudis de 18h à 20h, à la MJC Borny, animé par Maud Galet-Lalande et Hervé Urbani de la compagnie Les Heures Paniques.

- 7 20, avenue de Thionville 57140 WOIPPY; 03 87 80 61 58.
- 8 43, rue Taison 57000 METZ; 06 29 34 11 03; 03 87 35 65 49; afev.metz@gmail.com.

L'AFEV, Association de la Fondation étudiante pour la Ville, est une association créée en août 1991. Sa création résulte de la volonté de lutter contre les inégalités et la relégation dans les quartiers en France, en créant, à côté des politiques publiques, des espaces d'engagement citoyen pour les jeunes, en général, et pour les étudiants, en particulier. Présente dans 350 quartiers, organisant plus d'un million d'heures d'engagement solidaire par an, l'AFEV est devenue le premier réseau d'intervention d'étudiants dans les quartiers populaires.

- le 12 février à Fameck au cours d'une rencontre avec des travailleuses sociales des centres d'accueil et d'hébergement de l'AMLI⁹ .
- le 16 mai au cours de l'assemblée générale du Relais Amical Malakoff Médéric Humanis¹⁰.

Le RAMM est une association dont l'un des objectifs est d'encourager le développement d'actions de bénévolat au profit notamment des seniors et des demandeurs d'emploi en s'attachant à mener à bien des missions sociales et socio-économiques contribuant au maintien du lien social et favorisant les liens entre générations ; à ce titre des accompagnants-bénévoles interviennent dans la lutte contre l'illettrisme et dans l'apprentissage du FLE/FLI.

- le 10 juin au cours du Séminaire National des Associations Contact¹¹ qui promeut le dialogue entre les parents, les personnes LGBT, leurs familles et ami.e.s.
- le 28 juin, au cours d'une interview à JM Vannesson pour la radio RCF Metz¹².
- le 4 juillet au cours d'une réunion organisée par « Bénévol'à Metz¹³ », pour recenser les besoins des associations qui interviennent en faveur des demandeurs d'asile.
- b) Des participations à des évènements :
- le 26 février à la Maison des Sciences de l'homme- Alsace à Strasbourg : journée d'études de l'ANR Babels¹⁴ « Du droit aux droits : les épreuves de l'asile, l'asile à l'épreuve en Europe ».

Le programme de recherche Babels questionne l'actuelle « crise des réfugiés » en Europe à travers les formes d'hospitalité ou de rejet envers les migrant·e·s qu'elle a fait surgir. Fondé sur des ethnographies de villes européennes et méditerranéennes, ce programme cherche à analyser les situations de frontière contemporaines. Les frontières sont ici envisagées dans leurs dimensions géographiques - avec l'apparition de barrières et de murs - politiques et sociales - à travers les multiples mécanismes de mise à l'écart des migrant·e·s.

- 9 https://amli.asso.fr/hebergement/
- 10 5 rue Edouard Belin 57070 METZ; 03 87 74 21 36; ramm.mosellerhin@gmail.com.
- 11 https://www.asso-contact.org/asso/57#bloc actu agenda.
- 12 https://rcf.fr/actualite/social/maurice-melchior-les-30-ans-du-casam-metz
- 13 59 rue Chambière 57000 Metz ; <u>benevolametz@outlook.ff</u> ; 03 87 33 29 26 Permanences le lundi de 14h à 17h.
- 14https://hal.archives-ouvertes.fr/BABELS.

- le 24 avril à la Chambre des Métiers de Metz pour la présentation du 24ème rapport annuel sur le mal-logement par la Fondation Abbé Pierre¹⁵.
- le 9 septembre à Saint- Julien- lès- Metz pour la présentation de l'action pour l'emploi des femmes primo-arrivantes, portée par l'association de formation « Retravailler Lorraine »¹⁶.
- le 8 novembre, à la journée de l'engagement, organisée par le CRI-BIJ¹⁷ à la Maison des Associations à Metz. Véritable lieu-ressources sur la vie associative, le CRI-BIJ (Centre de renseignement et d'information Bureau Information jeunesse) est une structure d'information, d'accueil et de documentation au service du public et des associations du département de la Moselle.
- au cours de l'année, contribution à la recherche menée par Claudia Paraschivescu de l'université du Luxembourg¹⁸ « Borders and the mobility of migrants in France » pour la Commision Européenne dans le cadre du CEASEVAL (Research on the Common European Asylum System Evaluation) . Le mémoire fait une analyse détaillée de la situation des migrants à Metz et est disponible sur demande.
- en mai , dans le web documentaire ¹⁹ proposé par sept étudiants en journalisme messins qui ont enquêté durant près de 8 mois sur la situation des migrants aujourd'hui à Metz, sur les différentes étapes et les acteurs qui jalonnent leurs parcours.

7) Les 30 ans du CASAM.

Toute l'année 2019 a été consacrée à commémorer trente années d'activités de notre association. Le rapport moral a détaillé le rôle du CASAM dans la période pour la défense des droits des exilés et l'importance de l'engagement des militants pour la réalisation de ses objectifs.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec des anciens militants pour recueillir leurs témoignages et leurs archives, le cas échéant. Ces entretiens, en complément des observations réalisées à nos permanences, ont servi de base à la création théâtrale originale « Sur les traces du CASAM... » par la compagnie « Le Tourbillon²⁰ ». Cette pièce était une commande du CASAM à la troupe et elle a été donnée à deux reprises au cours de l'année. La collaboration entre nos militants et les deux acteurs, Laurent Varin et Romain Ravenel, a été fructueuse et appréciée.

- 16 https://www.retravailler.org/
- 17 1, rue du Coëtlosquet 57000 Metz ; Tel. 03 87 69 04 50 ; metz@cribij.fr
- 18 https://orbilu.uni.lu/handle/10993/40849
- 19 https://app.racontr.com/projects/a-la-croisee-des-chemins-2/https://p75d2242439.eu.racontr.com/casam.html
- 20 http://compagnie-tourbillon.com/

^{15 &}lt;u>https://www.fondation-abbe-pierre.fr/nos-publications/communiques-de-presse/mal-logement-dans-le-grand-est-la-fondation-abbe-pierre-presente-son-24e-rapport-le-24-avril-metz</u> .

En parallèle, après une première lecture-action « Les Suppliants », présentée dans le cadre de la biennale Koltès de novembre 2018, Jean Marc Bourg, de la compagnie de l'Escalier, a élaboré une poésie-documentaire, « Aller simple », d'après les écrits d'Erri de Luca et des récits de demandeurs d'asile. Il nous l'a présentée, gracieusement, avec Fabienne Bargelli.

Il convient de rappeler la soirée spectacle du 29 juin, à la Salle Braun, qui a vu se succéder la performance et création chorégraphique d'Athir Al Ghadhbawi, artiste irakien en exil, la lecture action « Aller simple », les chants et musiques de la chorale Baitona, dirigée par Salem Nassif, « Sur les traces du CASAM » et le chœur de Madarassati Fatoumiya, de l'Association Sportive et Culturelle de Mayotte-Metz. Malgré la canicule, 150 personnes étaient présentes à la première partie et encore une centaine pour la deuxième.

La pièce de théâtre « Sur les traces du CASAM » a été reprise à l'Agora le 29 novembre devant 80 personnes. A cette occasion, la brochure « Une brève histoire du CASAM », élaborée par Maurice Melchior, a été diffusée. Cette rédaction a nécessité le recueil et le dépouillement de sources primaires (les comptes rendus de 30 assemblées générales, de 90 réunions de conseil d'administration et de 250 réunions mensuelles de concertation ; des coupures de presse ; des échanges épistolaires), la reprise des textes législatifs et réglementaires, parfois dépassés, et le recueil de témoignages pour la réalisation des portraits. Grâce à l'efficacité d'une équipe de bénévoles, que nous remercions à nouveau, la brochure a pu être mise en page, imprimée et reliée pour être prête à temps ! Elle a été tiré à 80 exemplaires et une deuxième édition est disponible.

Ces diverses opérations visaient à populariser la défense du droit d'asile, valoriser l'action de nombreux militants engagés depuis longtemps et contribuer à davantage de visibilité pour le CASAM. Nous espérons que de nombreux adhérents et bénévoles supplémentaires nous rejoindrons.